

Lettre aux amis de la police (et de la gendarmerie!)

20¹⁷ / n° 1
(X^e année)



Tardi © Casterman

Chers amis

Comme vous, tous les ans en cette saison, je reçois des vœux.

Ils sont souvent très originaux...

Ces dernières années, j'ai partagé avec vous – et avec l'autorisation de leurs auteurs – ceux que j'ai trouvé les plus réussis, les plus drôles, les plus inattendus...

Cette année encore, je ne résiste pas au plaisir et vous fais suivre ces vœux politiquement corrects (enfin !) d'un ami que je ne nommerai pas de façon à n'enfreindre moi non plus aucune loi et ne blesser aucune sensibilité...

Avec des ambitions revues à la baisse, croyez à mes meilleurs vœux.

JmB

« Chers amis,

Je désirais vous envoyer mes vœux, mais après consultation d'un Confrère, je me suis rendu compte de l'imprudence de ma formulation.

Vous souhaiter une bonne année, une bonne santé et la prospérité me soumet en effet au risque de poursuites...

Voici donc la version rectifiée de mes vœux, et qui est en conformité avec le principe de précaution inscrit dans la Constitution.

Nouvelle formulation:

Je vous prie d'accepter, sans aucune obligation implicite ou explicite de votre part, mes vœux à l'occasion du solstice d'hiver et du premier de l'an, en adéquation avec la tradition, la religion ou les valeurs existentielles de votre choix, dans le respect de la tradition, de la religion ou des valeurs existentielles des autres, ou dans le respect de leur refus, en la circonstance, de traditions, religions ou valeurs existentielles, ou de leur droit de manifester leur indifférence aux fêtes populaires programmées.

Ces vœux concernent plus particulièrement :

- la santé, ceci ne supposant de ma part aucune connaissance particulière de votre dossier médical, ni d'une quelconque volonté de m'immiscer dans le dialogue confidentiel établi

avec votre médecin traitant ou votre assureur avec lequel vous auriez passé une convention obsèques ;

- la prospérité, étant entendu que j'ignore tout de la somme figurant sur votre déclaration de revenus, de votre taux d'imposition et du montant des taxes et cotisations auxquelles vous êtes assujetti ;

- le bonheur, sachant que l'appréciation de cette valeur est laissée à votre libre arbitre et qu'il n'est pas dans mon intention de vous recommander tel ou tel type de bonheur.

Nota Bene :

Le concept d'année nouvelle est ici basé, pour des raisons de commodité, sur le calendrier grégorien, qui est celui le plus couramment utilisé dans la vie quotidienne de la région à partir de laquelle ces vœux vous sont adressés. Son emploi n'implique aucun désir de prosélytisme. La légitimité des autres chronologies utilisées par d'autres cultures n'est absolument pas mise en cause.

Notamment :

- le fait de ne pas dater ces vœux du yawm as-sabt 1 Safar de l'an 1434 de l'Hégire (fuite du Prophète à Médine) ne constitue ni une manifestation d'islamophobie, ni une prise de position dans le conflit israëlo-palestinien

- le fait de ne pas dater ces vœux du 2 Teveth 5773, ne constitue ni un refus du droit d'Israël à vivre dans des frontières sûres et reconnues, ni le délit de contestation de crime contre l'humanité ;

- le fait de ne pas dater ces vœux du 3ème jour (du Chien de Métal) du 11ème mois (Daxue, Grande Neige) de l'année du Dragon d'Eau, 78ème cycle, n'implique aucune prise de position dans l'affaire dite "des frégates de Taïwan" ;

- le fait de ne pas dater ces vœux du Quintidi de la 3ème décade de Frimaire de l'an 221 de la République Française, une et indivisible, ne saurait être assimilé à une contestation de la forme républicaine des institutions.

Enfin, l'emploi de la langue française ne sous-entend aucun jugement de valeur. Son choix tient au fait qu'elle est la seule couramment pratiquée par l'expéditeur. Tout autre idiome a droit au respect tout comme ses locuteurs.

Clause de non responsabilité légale :

En acceptant ces vœux, vous renoncez à toute contestation postérieure.

Ces vœux ne sont pas susceptibles de rectification ou de retrait. Ils sont librement transférables à quiconque, sans indemnités ni royalties.

Leur reproduction est autorisée.

Ils n'ont fait l'objet d'aucun dépôt légal. Ils sont valables pour une durée d'une année, à la condition d'être employés selon les règles habituelles et à l'usage personnel du destinataire.

À l'issue de cette période, leur renouvellement n'a aucun caractère obligatoire et reste soumis à la libre décision de l'expéditeur.

Ils sont adressés sans limitation préalable liée aux notions d'âge, de genre, d'aptitude physique ou mentale, de race, d'ethnie, d'origine, de communauté revendiquée, de pratiques sexuelles, de régime alimentaire, de convictions politiques, religieuses ou philosophiques, d'appartenance syndicale, susceptibles de caractériser les destinataires.

Leurs résultats ne sont, en aucun cas, garantis et l'absence, totale comme partielle, de réalisation n'ouvre pas droit à compensation.

En cas de difficultés liées à l'interprétation des présentes, la juridiction compétente est le Tribunal habituel du domicile de l'expéditeur.

Après ce préambule je me permets de vous adresser mes vœux de
BONNE ANNÉE »

1/ ARCHIVES :

■ **Un an après l'arrêté consécutif à la décision du président de la République de permettre l'ouverture très libérale des fonds d'archives concernant la période de la Seconde guerre mondiale (et donc de l'Occupation), Gilles Morin, grand connaisseur et utilisateur des archives, président de l'AUSPAN (l'Association des usagers du service public des archives nationales) et néanmoins ami de la police, dresse un bilan globalement positif (en dépit de quelques problèmes résiduels et îlots de résistance) qui intéressera ceux d'entre vous qui cherchent et travaillent - ou envisagent de le faire- sur cette période, dont l'histoire va –forcément – évoluer et quitter les rives embrumées de la mémoire, du témoignage et de l'idéologie pour celles plus arides de la vérité...**

« À la veille de l'anniversaire de la publication de l'arrêté du Premier ministre décidant l'ouverture totale et anticipée de toutes les archives concernant la Seconde Guerre mondiale, un bilan d'étape peut être tiré de cette décision. Globalement positif, il révèle pour autant des limites caractéristiques des résistances administratives françaises et la permanence de blocages qui restent à lever.

Le bilan s'avère positif de trois façons :

Aux Archives nationales, les fonds traditionnels, encore difficilement accessibles il y a un an sont largement ouverts désormais. Les archives judiciaires et les archives de police judiciaires notamment ne nécessitent plus des dérogations dont les réponses étaient tardives et aléatoires. Cela permet aux chercheurs de gagner un temps précieux et de programmer leurs recherches, tout comme aux simples citoyens d'avoir accès à leur histoire nationale ou familiale. Les archivistes chargés de ces fonds, une fois dégagés de ces tâches administratives chronophages qu'étaient les dérogations, ont pu se consacrer à la rédaction accélérée d'inventaires permettant de s'y retrouver dans la masse des versements existants. Sur ce plan des progrès notables ont été établis et il faut saluer l'effort considérable réalisé en un an seulement.

La recherche de fonds encore non versés et non classés dans les différents services a été effective. Les administrations, libérées de toutes responsabilités dans la communication de documents jusqu'alors considérés comme sensibles, n'hésitent plus à verser ces fonds désormais banalisés. On notera ici le travail accompli par le ministère de l'intérieur et par la préfecture de police de Paris qui avaient accumulés quelques retards et freinaient jusqu'alors ces versements.

Un comité de suivi de l'ouverture a été mis en place entre usagers et institutions d'archives. Il constitue une expérience enrichissante pour tous. Il a permis de faire

connaître les avancées progressives et surtout de débattre concrètement sur les besoins et priorités des chercheurs, notamment en matière d'inventaires conformes aux besoins d'usagers qui ne sont pas tous des professionnels de la recherche. Il a aussi facilité des échanges d'informations, d'expériences et de pratiques entre les centres participants, Archives nationales, archives de la Défense, de l'Économie, des Affaires étrangères notamment. On peut en attendre plus de transparence et plus de cohérence dans ce monde éclaté.

Toutefois, en dépit de ces progrès indéniables, des difficultés subsistent en raison de blocages administratifs et culturels qui restent à régler.

Tout d'abord, les services secrets n'ont que très partiellement joué le jeu. Si le contre-espionnage, la Direction de la Surveillance du Territoire (DST, actuellement fusionnée aux RG au sein de la DGSI) a versé depuis un an une part importante des dossiers portant sur la guerre (les autres semblant être mélangés à des fonds portant sur l'après-guerre), les services secrets, le SDECE [héritier de la DGER] (DGSE), gardent précieusement les leurs, alors que les rares documents issus de ces services consultables dans d'autres fonds, montrent toute leur richesse. Ensuite, reste la question ubuesque des documents « classifiés », c'est-à-dire portant des mentions du type « secret ».

Première aberration, ces documents sont librement consultables dans les archives départementales et dans celles de l'armée, mais non dans les dossiers des Archives nationales. Les archivistes les repèrent en dépouillant les nouveaux versements, mais aussi les anciens, puis attendent la venue d'une commission chargée de la question qui prend des clichés ; les photos sont ensuite examinées et, selon le bon vouloir du service, des petites mains viennent apposer un tampon « déclassifié », avec mention manuscrite de la date de la décision. De telles procédures sont coûteuses, suscitent une débauche de manipulations qui retardent d'autant les autres tâches des services : au total c'est excessivement lourd et long.

Deuxième aberration, le service historique de la défense considère d'une part que la classification ancienne est inopérante car elle n'a pas été réglementée avant les années cinquante, argument de fond, d'autre part qu'il peut communiquer ses fonds à Vincennes car il en est le producteur, argument de circonstance. Mais, le ministère de la Défense n'applique pas cet argument de fond aux papiers provenant de ses services, disponibles aux Archives nationales qui doivent eux subir une procédure de « déclassification » faite par des militaires avant d'être consultés par le public. Précisons qu'un seul document « classifié » d'un carton bloque la communication de l'ensemble. Même si on peut en voir des « extraits », la communication de ces documents dont les inventaires disent peu le contenu est ainsi bloquée. Est-il utile d'ajouter que ces documents militaires avec le fameux tampon « secret », notamment ceux de la DGSE, pullulent dans certains fonds, notamment ceux de la DST ? L'armée bloque de fait l'accès aux dossiers des services secrets, directement à ses fonds du SDECE, mais indirectement pour une large part de ceux de la DST. Une circulaire complémentaire sur la classification devait régler la situation, mais elle se fait attendre depuis un an. Si la décision n'est pas prise rapidement, le fait accompli s'imposera.

Enfin, la possibilité de transfert des archives conservées au greffe du tribunal militaire du Blanc, vers le site de Vincennes semble bloquée. La demande a été exprimée par le chef du SHD de Vincennes et relayée par la DMPA. Mais la direction des affaires juridiques du ministère des Armées semble ne pas désirer verser ces fonds. Il a été acté que les archives les plus anciennes (début des années 1920) pourraient progressivement être transférées à Vincennes. Mais, au rythme prévu, les archives de la Seconde guerre mondiale ne seront pas versées dans les années qui viennent. Ces fonds, s'ils restent au Blanc, ne seront ni décrits, ni inventoriés et restent peu accessibles pour cette raison et aussi du fait de l'isolement et des règles du centre situé dans l'Indre loin de tout autre institution de recherche. Or ce centre conserve les papiers des tribunaux militaires qui ont traité une partie des affaires les plus graves, les affaires les plus tardives et, surtout, il possède une partie des archives de la « gestapo » saisies à titre de preuves.

En résumé, l'ouverture des fonds de la Seconde Guerre mondiale est largement une réalité, une amélioration sensible a eu lieu, archivistes et chercheurs y ont veillé et travaillé en commun dans l'ensemble. L'annonce du président de la République le 8 mai 2015 et l'arrêté du 24 décembre suivant ont produit de réels effets dont on devrait voir à court terme les premiers fruits en termes de publications. Restent des questions problématiques, notamment celle des archives des Services secrets et de la Justice militaire. Ici la transparence démocratique n'est pas encore passée, faisant planer en permanence le soupçon que l'on veut nous cacher des choses, entretenant les thèses complotistes tant à la mode.

Gilles Morin »

● **l'ex CAC de Fontainebleau : clap de fin**

« FERMETURE ANNONCÉE DU SITE DE FONTAINEBLEAU

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la communication, s'est exprimée, le 28 juin 2016, devant le comité technique ministériel...

Faisant suite à la mise sous protection, en mars 2014, de deux bâtiments du site de Fontainebleau pour risque d'effondrement, la ministre a annoncé sa décision de fermer ce site et de redéployer le projet des Archives nationales sur deux sites : l'un patrimonial, au Quadrilatère Rohan-Soubise à Paris, l'autre contemporain et s'inscrivant dans le Grand Paris, à Pierrefitte-sur-Seine, inauguré en 2013 par le Président de la République.

[...]

Ce redéploiement s'accompagnera d'un travail pour repenser les missions exercées par les Archives nationales. La ministre a chargé la directrice des Archives nationales de mener ce chantier prospectif d'organisation et de répartition des services

actuellement présents à Fontainebleau sur les sites de Paris et de Pierrefitte. Cette nouvelle organisation sera effective dans quatre années. »

NdE : Bigre, 4 années cela nous amène en 2020... avec un énorme problème en perspective : le risque de saturation du site de Pierrefitte sous cet afflux.

Archives encore :

Police violence in Cleveland : archives orales :

<http://www.archivingpoliceviolence.org/>

Seconde guerre mondiale

<https://www.actualitte.com/article/patrimoine-education/des-milliers-d-histoires-orales-de-la-seconde-guerre-mondiale-bientot-en-ligne/68746>

Himmler

<http://www.lefigaro.fr/histoire/2016/08/04/26001-20160804ARTFIG00199-en-alle-magne-le-quotidien-glacant-d-heinrich-himmler-exhume.php>

Affaires criminelles 17^e et 18^e siècles

<http://www.archives.toulouse.fr/archives-en-ligne/explorez-les-fonds-documentaires/dans-les-bas-fonds>

Criminocorpus

<https://ahl.hypotheses.org/297>

Le directeur des Archives nationales russes démissionne après avoir brisé un mythe de la Seconde Guerre mondiale :

<http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2016/12/06/directeur-archives-russes-demissionne-brise-mythe-guerre>

Bibliothécaires américains & Trump :

<http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2016/12/02/bibliothecaires-americains-mobilisent-election-donald-trump>

Archives et renseignements :

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/10/25/1-art-d-exploiter-ses-archives_5019736_3232.html

Archives et réconciliation :

<http://activehistory.ca/2016/10/ten-books-to-contextualize-reconciliation-in-archives-museums-and-public-history/>

L'Histoire et la loi : The Polish Government, the Holocaust & Jan Grabowski :

<http://activehistory.ca/2016/10/the-polish-government-the-holocaust-and-jan-grabowski/>

<http://www.macleans.ca/news/world/as-poland-re-writes-its-holocaust-history-historians-face-prison/>

<http://www.macleans.ca/news/world/the-polish-embassy-in-ottawa-responds-to-jan-grabowski/>

Hitler autobiographie ?

<http://www.i24news.tv/fr/actu/international/europe/127301-161008-un-historien-ecossais-decouvre-la-premiere-autobiographie-d-hitler>

Archives / sciences politiques

<http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2016/10/10/archipolis-catalogue-archives-sciences-politiques>

Dossier Mussolini

<https://prologue.blogs.archives.gov/2016/09/07/the-personal-files-of-benito-mussolini/>

Archives de la marine allemande

<https://prologue.blogs.archives.gov/2016/08/31/the-german-naval-archives-tambach/>

Archives saisies après la guerre :

<https://prologue.blogs.archives.gov/2016/08/24/the-return-of-captured-records-from-world-war-ii/>

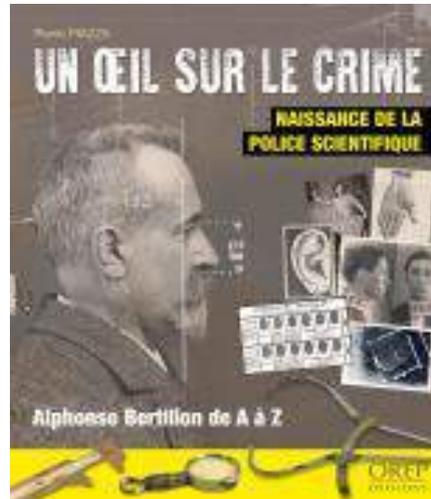
<https://prologue.blogs.archives.gov/2016/08/17/the-seizure-of-european-records-from-world-war-ii/>

Les trésors archivistiques du Record Group (RG) 242 chargé de rechercher et récupérer les archives dans l'Allemagne nazie :

<https://prologue.blogs.archives.gov/2016/08/10/the-gems-of-record-group-242-foreign-records-seized/>

2/ Publications

PIAZZA Pierre, *Un Oeil sur le crime. Alphonse Bertillon de A à Z*. Bayeux, OREP éditions, 2017, 18€.



Sous un format inhabituel et dans une formule originale (26 entrées alphabétiques de “Anthropométrie judiciaire” à “Zoométrie”) cet éditeur et Pierre Piazza nous offrent un panorama de l’oeuvre prolifique de l’inventeur de l’Anthropométrie, du “portrait parlé”, de la “Fiche parisienne”... Abondamment (et impeccablement) illustré, les textes, la mise en page, les illustrations... font de ce livre un must pour tout ami de la police qui le consultera souvent pour y chercher quelque détail ou juste pour le plaisir...

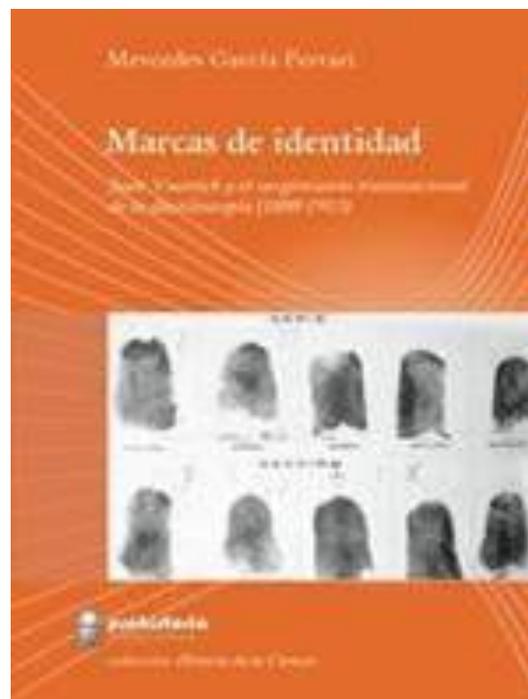
Description éditeur :

Naissance de la police scientifique

Sherlock Holmes et les nombreux enquêteurs qui sont régulièrement érigés en héros de nos soirées télévisées actuelles doivent beaucoup à Alphonse Bertillon (1853-1914) qui tient une place essentielle dans l'histoire des savoirs sur le crime durant la période comprise entre la fin du xix^e et le début du xx^e siècle. Déterminer infailliblement « qui est qui », classer et archiver rationnellement les données personnelles des délinquants, photographier méthodiquement les scènes où des meurtres ont été commis, analyser rigoureusement les diverses traces laissées par les malfaiteurs sur les lieux de leurs forfaits... Rien ne semble échapper à ce fin limier qui, premier directeur du service de l'Identité judiciaire de la préfecture de Police de Paris, modernise les savoirs, les méthodes et les outils des forces de l'ordre et influence ainsi de manière déterminante les pratiques, les recherches et les enquêtes policières tant en France qu'à l'étranger. Revêtant la forme d'un abécédaire illustré par une iconographie riche et originale, cet ouvrage permet de découvrir à travers 26 entrées détaillées le rôle crucial joué par Bertillon dans l'avènement et l'essor de la police scientifique.

Fatigués des exploits de Bertillon et d'une recherche trop franco-centrée ; Dans cet extraordinaire "moment" que fut pour la criminalistique la période 1880-1914 qui vit se télescoper les travaux de Herschell, Faulds, Galton, Reiss, Gross, Ottolenghi, Stockis et ... Bertillon, on manquait terriblement de travaux sur Juan Vucetič celui qui, le premier, en Argentine, fit adopter la dactyloscopie 10 ans avant l'Angleterre, celui qui, montra la parfaite identité entre les traces dactyloscopiques retrouvées sur l'arme du crime (un marteau) et celles de l'assassin (dèja arrêté), 10 ans avant l'affaire Scheffer (affaire Francesca Rojas). Ce livre (en portugais, mais le texte de présentation de l'éditeur va vous démontrer que la versión – je n'ai pas écrit le thème - est à la portée d'un francophone) va combler cette lacune :

Mercedes García Ferrari, *Marcas de identidad. Juan Vucetich y el nacimiento transnacional de la dactiloscopia (1888-1913)* Prohistoria Ediciones, Rosario, 2015, 308 pp. - Col. Historia de la Ciencia, 9.



Este libro reconstruye un capítulo extraordinario de la historia de los usos estatales de la ciencia y la técnica. Develando las instancias de prueba y error de la huella digital, García Ferrari ilumina con precisión la intrincada mezcla de problemas técnicos, sociológicos y políticos imbricados en el proceso. Estas consideraciones están, a su vez, íntimamente entrelazadas a una dimensión institucional, cuya fuerza se manifiesta en la oposición que despertó el sistema dactiloscópico en la policía: las luchas territoriales y presupuestarias son parte central de esta historia, como lo es la puja agónica por el reconocimiento personal. La publicación del libro de Mercedes García Ferrari constituye un hito de gran relevancia historiográfica: se trata del primer estudio de calidad y envergadura sobre un tema fundamental, como es la génesis del sistema dactiloscópico que rige

la gestión estatal de nuestras identidades hasta el presente. Iniciada en el marco relativamente estrecho de los estudios sobre el delito y la policía, esta investigación demuestra el alcance de los temas de dicho campo, y su capacidad de interlocución con los problemas grandes de la historia.

EDITORIAL PROHISTORIA

prohitoriaediciones@gmail.com

FB: www.facebook.com/prohitoriaediciones

TW: @prohitoria

Librerías: www.dondeconseguirprohitoria.blogspot.com

Desde el exterior: www.prohitoria.com.ar/ediciones

■ Pour sortir d'une histoire manichéenne figée par des enjeux mémoriels et idéologiques depuis 70 ans...

Je vous parle régulièrement de HSCO (***Pour une histoire scientifique et critique de l'Occupation***) une association qui regroupe chercheurs professionnels **et** amateurs, tous passionnés et animés par le souci d'approcher au plus près de la vérité avec un souci permanent de rigueur fondé sur l'exploitation systématique des archives qui s'ouvrent un peu partout.

Plusieurs membres de HSCO – à l'exemple de Xavier Laroudie et l'épuration en Hte Vienne -ont publié ces derniers mois des livres remarquables que je recommande vivement aux passionnés d'histoire, de méthode et de rigueur...

Gilles ANTONOWICZ, *Défendre ! Jacques Isorni, l'avocat de tous les combats*. Préface de Roland Dumas. Editions marges de manœuvre <http://www.margesdemanoevre.fr/> 2016, (22€)

GILLES ANTONOWICZ

Défendre!

Jacques Isorni, l'avocat de tous les combats.

Préface de Roland Dumas

La vie de Jacques Isorni – avocat des communistes sous l'Occupation, avocat de Brasillach et de Pétain à la Libération, avocat des indépendantistes tunisiens avant de devenir celui des soldats perdus de l'Algérie Française...

[En savoir plus](#)

Prix du Palais Littéraire

Gilles Antonowicz

DÉFENDRE !

Jacques Isorni, l'avocat de tous les combats



Prix du Palais Littéraire

Préface de
Roland Dumas

MARGES DE MANŒUVRE

Gilles Antonowicz, avocat de formation, mais historien de vocation, à qui l'on doit deux livres de référence sur l'affaire d'Outreau (*La Faiblesse des hommes*, 2013) et sur l'assassinat du Dr Guérin à Poitiers en 1943 (*Mort d'un collabo*, 2013) a repris, enrichi, remanié un ouvrage publié en 2007, qui donne, à travers les combats d'Isorni (défenseur des communistes sous l'Occupation, de Pétain et Brasillach à la libération, des militants tunisiens indépendantistes, des membres de l'OAS...), un portrait passionnant, mais aussi une idée plus précise de ce que sont un avocat, son rôle, son apostolat. En même temps, comme pour *La Mort d'un collabo* qui retrace avec brio et précision l'histoire de Poitiers sous l'Occupation, les combats d'Isorni permettent à l'auteur de donner avec talent une vue perspective des temps noirs, de l'Occupation à la fin de la guerre d'Algérie. Ce livre, bien écrit, qui fait découvrir énormément de choses, est appuyé, comme les précédents, sur un corpus d'archives exhaustif. Il a reçu le prix du Palais Littéraire. Chaudement recommandé.

Les éditions marges de manœuvre viennent de naître. Leur manifeste est tout un (bon) programme :

Cernés par les idées reçues, les doxas diverses, les chasses gardées, les sujets tabous, les mots interdits, les impératifs économiques, la tyrannie du conformisme dissimulé sous l'apparence d'une pseudo-modernité, nous nous sentons quelque peu gênés aux entournures...

Les éditions *Marges de manœuvre* entendent se mouvoir très librement dans celles qui nous restent, si étroites soient-elles, et les développer... Donner à des auteurs la possibilité de prendre (ou reprendre) la parole, leur permettre de s'infiltrer dans les espaces qui demeurent possibles, donner (ou redonner) vie à des textes, essais, récits, romans et livres d'histoire de qualité ne trouvant pas (ou plus) leur place ailleurs, faute d'être au garde-à-vous, à la mode ou rentable, telle est l'ambition de notre maison.

Jean-Michel ADENOT, *Viombois 4 septembre 1944. Ecriture, mythe et histoire*. Edhisto, 2016 (www.edhisto.eu) (24€).



Pour une surprise c'en est une, une bonne et une double...

Pour le dire crûment, j'ignorais tout de l'événement : un combat entre résistants vosgiens et allemands dont la saga résistante et le mythe se sont immédiatement emparés. Moins connu que les affaires du plateau de Glières ou du Mont Mouchet, on y voit à l'œuvre la même construction légendaire, la même exaltation d'un combat héroïque à 1 contre 10, les mêmes enjeux et rivalités mémoriels. J'ai donc découvert l'événement, les protagonistes, une résistance et des maquis dont la mémoire est essentiellement locale.

J'ai surtout découvert un travail REMARQUABLE, un chercheur de talent, rigoureux, méticuleux qui a mené une recherche au petit point, des années durant, auprès des témoins et surtout dans des archives enfin ouvertes (allemandes, françaises, locales, nationales) utilisées avec une finesse et une intelligence dont peu d'historiens professionnels et d'étudiants en histoire sont capables. Le résultat ? Dans une écriture et un style très agréables, précis, dominés, on lit une enquête passionnante, dont l'auteur donne le détail, les trouvailles et révélations mais aussi les quelques rares impasses. La bataille mémorielle qui a opposé les acteurs bien après l'événement est à citer tant elle est exemplaire d'affrontements longtemps après la guerre que toutes les parties tenaient à garder secrets pour ne pas « salir la mémoire de la résistance ». La recherche, notamment dans les archives militaires allemandes pour élucider qui et combien étaient les « SS » qui auraient combattu à Viombois est également à conseiller à tout chercheur débutant ou néophyte.

Un livre décapant, dont la méthodologie mérite de servir de modèle et qui m'a permis de découvrir un éditeur de grande qualité, dont le

sérieux et le métier éclatent dans une édition très soignée (papier, police de caractères, photographies...)

Présentation éditeur :

Que s'est-il passé réellement à Viombois le 4 septembre 1944 ? D'après le témoignage du mythique chef de la 1^{ère} centurie René RICATTE alias lieutenant JEAN-SERGE, les maquisards, mal armés, confrontés à 2000 Allemands aguerris, dont des redoutables SS, « luttèrent à 1 contre 10, ils eurent 57 tués. Les Allemands battirent en retraite laissant plus de 130 morts sur le terrain ». Cette date funeste sonne aussi la fin du projet grandiose de la Résistance Alsacienne, la mobilisation de près de 1 000 hommes attendant en vain un grand parachutage avant d'aller occuper les cols vosgiens et de libérer les camps de Nazis de Schirmeck et du Struthof. Viombois, un tournant décisif pour les FFI d'Alsace ? La consultation des archives – enfin ouvertes – apporte un regard très différent tant sur le fonctionnement de la Résistance Alsacienne que sur l'écriture d'un événement qui privilégiait jusqu'à présent la Mémoire à la rigueur historique. D'écritures fondatrices des acteurs directs en 70 ans de réécritures, la bataille de Viombois a pris une tonalité épique qu'il convenait de comparer aux documents. Jean-Michel Adenot, petit-fils de Résistant, a synthétisé le « *Viombois des témoins* » et l'a confronté à l'Histoire factuelle, qu'il a reconstituée. Loin de réécrire le mythe, et, rendant hommage aux « héros du 4 septembre », il rétablit la réalité de la bataille de Viombois, ses prémices et ses « trahisons », nous amenant par sa démarche refondatrice à réfléchir sur l'écriture de l'Histoire.

À propos de HSCO, je me permets de vous rappeler le site

<http://www.respol71.com/>

dont la dernière livraison est (notamment) consacrée à l'épuration à la libération et assassinats de l'été 1944 (« nettoyage au pays »)

Aurélien LIGNEREUX (dir.) *Ordre, sécurité et secours en montagne. Police et territoire (XIXe-XXIe siècles)*. Grenoble, PUG, 2016 (22€).



Aurélien Lignereux, historien reconnu de la gendarmerie à laquelle il a déjà consacré plusieurs ouvrages, aborde ici un sujet peu exploré. Entouré de spécialistes choisis avec bonheur, il a su à la fois en varier les approches (cf le sommaire) et donner envie de prolonger la quête dans un champ (police et territoire) fertile et prometteur.

Présentation éditeur :

Que font les polices, à statut civil ou militaire, en montagne ?

Depuis le XVIII^e siècle, les missions de la police en montagne ont basculé de la sûreté (violences, contrebande, contrôles migratoires, délits forestiers) à la sécurité (prévention des risques et secours). Par leurs densités contrastées, les contraintes de leur relief et les rythmes saisonniers tranchés qui les caractérisent, les milieux montagnards mettent à l'épreuve les dispositifs généraux de police. Comment cette spécificité a-t-elle été prise en compte ? De fait, la montagne constitue un terreau d'innovations pour les polices en termes de professionnalisation et de spécialisation. En remontant le cours de l'histoire, en s'appuyant sur d'importantes collectes d'archives et sur des entretiens avec des hommes de terrain, et en faisant appel à des spécialistes de différentes disciplines (histoire, science politique, sociologie, littérature), **l'ouvrage revisite les questions de l'ordre, de la sécurité et du secours en montagne.**

Sommaire

PARTIE 1. DES POLICES À L'ÉPREUVE DES HORS-LA-LOI DE LA MONTAGNE

Des montagnes sous contrôle ? *Hervé Laly*

Surveiller les montagnes ou réguler le territoire ?) *Philippe Hebeisen*

Gendarmes et maquisard en montagne *Emmanuel Chevet*

Administration et police locale face à l'insécurité dans le massif de l'Ouarsenis *Neil MacMaster*,
traduction d'Aurélien Lignereux

PARTIE 2. LES MONTAGNES : UN TEST POUR LES SYSTÈMES POLICIERS

La gendarmerie à la conquête des montagnes (fin XVIIIe – mi-XXe siècle) *Aurélien Lignereux*

Saint Bernard au secours des montagnards égarés *Florin Mézin*

Le secours en canyon en Savoie-Dauphiné au début des années 2000 *Clémence Perrin-Malterre*

PARTIE 3. LA LONGUE DURÉE DU CONTRÔLE SOCIAL INFORMEL EN MILIEU MONTAGNARD

Migrants et policiers sur la frontière franco-italienne après 1945 *Philippe Hanus*

Les agents auxiliaires du contrôle spatial des montagnes *Gilles Della-Vedova*

La paysannerie face aux gardes forestiers dans les montagnes de l'Aurès *Antonin Plarier*

Farinet, le sexe et la politique *Andro Guzzi-Heeb*

Ordre et désordres de la montagne dans l'œuvre romanesque de Jean Giono *Christian Morzewski*

Et après ? De nouveaux horizons de recherche *Aurélien Lignereux*

Michel RATEAU, *Les Faces cachées de la Cagoule*. Auteur (Michel Rateau, 13, rue Flatters, 80 000 Amiens), 2016 (17 €)

Encore un historien non professionnel (« libraire indépendant ») qui aurait sa place dans HSCO...

À partir des archives consultées (mais il rate les procès d'un certain nombre de protagonistes en cour de justice après-guerre, « nobody's perfect ») et du croisement quasi exhaustif de tous les mémoires, témoignages des acteurs, ouvrages contemporains souvent bien oubliés, cet auteur de formation scientifique, se lance dans une opération plus qu'intéressante : relire l'histoire d'un complot dont il rappelle qu'il n'est entré dans l'histoire que « par la petite porte réservée aux actes terroristes et criminels » sans préjugé, en oubliant la version et la *doxa* officielle, à la lumière des dernières avancées concernant l'histoire du CE (comme la publication du journal du général Revers par NouveauMonde éditions, etc...) Sa thèse et ses propositions de (re)lecture – notamment le rôle du CE et des services spéciaux français (ah les mensonges et « enfumages » de Paillole !) usant de la profusion de « réseaux » militaires anticommunistes (Corvignolles, OSARN, UCAD, Groussard...) pour pénétrer les SR allemands et italiens sur fonds de Front

populaire, guerre d'Espagne, montée d'une guerre qui semble perdue d'avance et de menées bolchéviques inquiétantes même si elles sont sans doute surestimées par les militaires — est très stimulante et mérite d'être approfondie notamment par une recherche dans les différentes archives désormais accessibles ou en passe de l'être (DST, DGSE, SHD ?)

À suivre ?

► Deux articles de Dieu (François) :

1/ (avec X. Latour) « La sécurité de proximité, un remède à la ségrégation territoriale ? » in *Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza* – Vol. X – N. 3 – Settembre-Dicembre 2016

2/ « La doctrine de la guerre révolutionnaire
Un épisode méconnu de la pensée militaire française » in *Res Militaris*, vol.6, n°2, Été-Automne 2016.

► Pour vous détendre :

Mosco Boucault, auteur de plusieurs documentaires historiques (à tous points de vue) comme *Mémoires d'Ex* (1991) ou *Des terroristes à la retraite* (1985) et d'autres spécialement destinés aux amis de la police (*Un Crime à Abidjan*, 1999 ; *Roubaix, commissariat central, affaires courantes*, 2008 ; *Ils étaient les Brigades rouges*, 2011) a créé la BCH (Banque centrale de l'humour) et met en ligne, toutes les semaines, des blagues et histoires drôles (« Le sourire de la semaine ») que racontent des personnalités (très variées et parfois TRES inattendues) ou des inconnus, cela permet de commencer la semaine par un sourire et parfois plus !

www.lesourirede.com

3/ Prix, Bourses :

► Pour célébrer son quarantième anniversaire, la revue *Déviance & Société* lance un concours destiné aux jeunes chercheurs.

Déviance & Société

Concours de jeunes chercheurs 2017

Pour fêter son quarantième anniversaire, la revue *Déviance & Société* lance un concours ouvert aux **doctorants ou post doctorants ayant soutenu leur thèse postérieurement au 1 janvier 2011**.

Ces jeunes chercheurs sont invités à présenter un texte portant sur l'analyse par les **sciences sociales des normes et des déviances, y inclus (mais sans exclusivité) le crime et la Justice**. Il peut s'agir d'un compte-rendu de recherches ou d'un état des savoirs international.

Sans que les thèmes suivants soient exclusifs, un intérêt particulier est porté à :

- la fraude fiscale des entreprises ou des particuliers et son contrôle, y compris sa dimension internationale ;
- la cybercriminalité et la cybersécurité ;
- la délinquance environnementale et son contrôle ;
- les analyses quantitatives.

Les lauréats seront invités à présenter leur recherche lors d'un **colloque** organisé à Paris à l'automne 2017 par *Déviance & Société*.

Leur texte sera ensuite **publié** dans la revue *Déviance et Société*.

Les textes devront être envoyés **avant le 1er mars 2017** à l'adresse suivante : deviance-et-societe@cesdip.fr avec la mention **concours de jeunes chercheurs 2017**. Les coordonnées des auteurs devront comprendre leur université et leur discipline, ainsi que – pour les docteurs – la date d'obtention du titre.

Ils devront être rédigés **en français** et comprendre entre **50 000 et 75 000 signes (espaces, notes et références compris)**. Ces textes devront suivre les règles de présentation qui figurent à la fin de chaque numéro de la revue *Déviance & Société*.

Il est néanmoins permis aux candidats de soumettre un texte en anglais. S'ils sont sélectionnés, leurs articles seront toutefois publiés en français.

Le groupe chargé par le Comité éditorial de *Déviance & Société* de gérer ce concours **accusera réception** des textes envoyés avec la mention *concours de jeunes chercheurs*.

Puis il soumettra chacun d'eux à l'avis de trois évaluateurs. Chaque évaluateur examinera le texte préalablement anonymisé et proposera au groupe de travail soit son acceptation soit son rejet.

Enfin, le groupe de travail établira, avant le 31 juillet 2017, au sein des admissibles un classement des textes admis et retiendra parmi ceux-ci, pour publication, au maximum 7 lauréats.

Les décisions du groupe de travail sont sans appel

(Rappel :

L'Actualisation du site de l'OSCJ (Observatoire scientifique du crime et de la Justice)

www.oscj.cesdip.fr

Les pages du site consacrées à l'observation dans la durée du crime et de l'insécurité viennent de faire objet d'une première actualisation d'ensemble mobilisant les données les plus récentes.

Ainsi, le site (<http://oscj.cesdip.fr>) permet d'observer dans la durée :

- les agressions
- les vols personnels
- les débits frauduleux
- les cambriolages
- les atteintes aux véhicules
- l'ensemble des vols et cambriolages
- le renvoi par la victime à la police
- le sentiment d'insécurité

Pour tout renseignement, s'adresser à Philippe Robert (probert@cesdip.fr) ou Renée Zauberma (zauberma@cesdip.fr), directeurs de recherche au CNRS (CESDIP) et responsables de l'observatoire.)

► **INHESJ : URGENT !!!**



P R E M I È R E É D I T I O N

Pour la première fois en 2017, l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice récompensera, en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une thèse soutenue au cours de l'année 2015 ou 2016 par le *prix de la recherche INHESJ*. Cet établissement placé sous la tutelle du Premier ministre propose depuis 27 ans, outre une gamme étendue de formations, des travaux de recherche – principalement au sein de son département *études et Recherches* – en lien avec les services opérationnels, les décideurs publics et les universités.

Ce prix vise à distinguer une thèse en sciences humaines et sociales ou en droit portant sur les thématiques de sécurité et de justice. Il s'inscrit pleinement dans la dynamique de décroisement entre le monde opérationnel – notamment des forces de l'ordre et des juridictions – et le monde de l'université et de la recherche.

Ce prix viendra récompenser la qualité d'un travail de recherche francophone consacré à un sujet d'actualité. Il est ouvert à des travaux portant sur des sujets divers qui relèvent d'une analyse des risques et menaces pesant sur le monde contemporain et qui apportent des éléments de compréhension. Ce travail devra en outre s'inscrire dans une approche croisée entre théorie et recherche empirique et dans une analyse des rapports entre les acteurs opérationnels et ceux de la recherche. Il devra enfin être susceptible d'alimenter et d'enrichir la réflexion des pouvoirs publics.

CONDITIONS

Les candidats devront avoir soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016. Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

une lettre de candidature ;

une version papier de la thèse ainsi qu'un résumé de 4 pages maximum ;

la version électronique de la thèse ainsi qu'un résumé de 4 pages maximum ;

le rapport de soutenance (si disponible) ;

la liste des publications du candidat ;

le CV mentionnant notamment les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du candidat.

Le dossier de candidature devra être transmis par courriel à l'adresse suivante :

prix-recherche@inhesj.fr

et par courrier postal recommandé à l'adresse suivante :

**INHESJ – Prix de la recherche
école Militaire
1, Place Joffre – Case 39
75700 Paris 07 SP**

La date limite de soumission des dossiers est fixée au 2 février 2017.

La dotation attribuée à la thèse sélectionnée sera d'un montant de 3 500 euros
avec la possibilité d'une publication à la documentation française.

Le prix sera remis par le Secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
en avril 2017 au cours d'une cérémonie qui se déroulera à l'École Militaire.

4/ Séminaires...

► **Arghhh : trop tard... désolé !**

COMMISSION HISTORIQUE DU NORD
22 rue Saint Bernard
59000 LILLE
E-mail : commissionhistoriquedunord@gmail.com

Commission historique du Nord, conférence.

Mai 1940 : les civils du Nord-Pas-de-Calais face à l'offensive à l'Ouest des troupes allemandes - Des crimes de guerre oubliés

Fonds du Cabinet du Préfet, Massacre d'Ascq. - Soldat inculpé suite à l'enquête menée par le service central de recherche des crimes de guerre ennemis, région de Lille. (27 W 38.565)

Dès l'installation à Paris, fin août 1944, du Gouvernement provisoire de la République française, le ministère de la Justice se préoccupe d'organiser un service central de recherche des crimes de guerre ennemis (SRCGE).

Dès la fin de l'année 1944 sont créées des délégations régionales dont celle pour le Nord, le Pas-de-Calais. Mais les enquêtes commencent surtout à partir de juin 1945.

C'est à ce moment où se révèle l'ampleur du drame des populations civiles, prises dans l'enfer des combats de mai 1940. En plus des civils, partis en exode sur les routes et victimes des attaques de l'aviation allemande, d'autres, restés chez eux ou réfugiés, subissent de terribles représailles collectives de la part de divisions SS et de la Wehrmacht.

Justice a-t-elle été rendue ? Durant cinq années, les chefs successifs du SRCGE et les juges d'instructions militaires tentent de retrouver les militaires allemands coupables des exactions. Une des enquêtes va déboucher sur un procès qui a lieu à Lille, suivi d'une condamnation à mort et d'une exécution.

- jeudi 17 novembre 2016 à 15h, par Madame Jacqueline Duhem, historienne.

► « **Histoire de la sécurité et de ses acteurs** »



Acteurs, pratiques et représentations de la sécurité.

Gendarmes, policiers, pompiers, douaniers, soldats et société, XIXe-XXIe siècles

Pr. Jean-Noël Luc – Dr Arnaud-Dominique Houte – Université Paris-Sorbonne
Maison de la recherche (28 rue Serpente, Paris, mardi 17h-19h)

Ouvert en 2000, ce séminaire poursuit deux objectifs.

- Étudier l'histoire, longtemps négligée par les chercheurs, de la Gendarmerie, une force militaire

et policière originale, acteur essentiel de la sécurité et composante du système de défense.

- Élargir les travaux à la Police nationale et aux autres forces (civiles ou militaires, publiques ou privées, professionnelles ou informelles), qui contribuent à la sécurité, intérieure et extérieure, afin de participer au décloisonnement des recherches et à une meilleure compréhension de l'histoire de la sécurité, en France et à l'étranger.

Le programme du second semestre ne sera disponible que fin janvier

Pour le consulter dès parution :

<http://www.paris->

[sorbonne.fr/IMG/pdf/Acteurs_pratiques_et_representations_de_la_securite_2_.pdf](http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Acteurs_pratiques_et_representations_de_la_securite_2_.pdf)

En attendant, je vous propose de lire ces deux annonces qui n'intéresseront pas seulement les amis de la gendarmerie et notamment une bibliographie des travaux réalisés :

Quand Clio courtise Pandore à la Sorbonne depuis seize ans...

Depuis 2000, le chantier de Paris-Sorbonne a fourni des matériaux à 43 ouvrages consacrés à l'histoire des gendarmes : 12 doctorats, 14 masters et 17 travaux collectifs. Ce premier inventaire complet propose des liens vers des comptes rendus ou des textes en ligne, ainsi que 25 « bonnes adresses » (institutions, sites et blogs) utiles pour des recherches sur l'histoire des gendarmeries.

http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/histoire_de_la_gendarmerie_a_la_sorbonne.pdf

Un champ de recherche à développer : la police des armées en temps de guerre

« Deux cents hommes de cavalerie de plus ou de moins ne sont rien. Deux cents gendarmes de plus assurent la tranquillité de l'armée et du bon ordre » (Napoléon) : l'action des prévôtés, du Premier Empire à la guerre d'Indochine (Pr. Jean-Noël Luc, Université Paris-Sorbonne)

Les conférences du Service historique de la Défense (SHD) - Château de Vincennes, jeudi 2 février 2017 - 18h 30 - Inscription obligatoire : thierry.widemann@intradef.gouv.fr (se munir d'une pièce d'identité).

5/ Lectures, sitographie...

► Une revue :

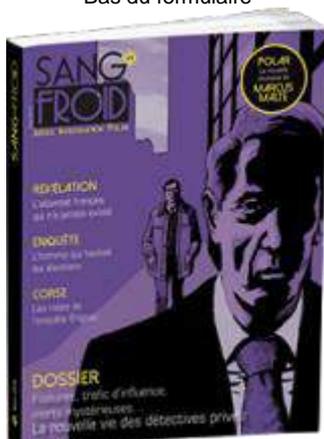
Le 4^e numéro de *SanG-Froid*, revue à lire par tous les amis de la police, de la justice et du renseignement, est paru et il est de la même qualité si ce n'est meilleur encore que les précédents...

Haut du formulaire

Bas du formulaire

Haut du formulaire

Bas du formulaire



Au sommaire de ce numéro 4 :

Le 18 juin 1961, le train Strasbourg-Paris déraille faisant 28 morts et 170 blessés : une attaque de l'OAS ?.

Dossier : Qui sont les nouveaux détectives privés ? Filatures, trafic d'influence, morts mystérieuses...

Andrés Sepúlveda a hacké de nombreuses élections en Amérique latine pour le compte de politiques. Aujourd'hui incarcéré, il livre son histoire.

Enquête : Les ratés de l'enquête Érignac.

...

► Des liens, des sites, des articles ou nouvelles qui ont pu vous échapper :

France coloniale :

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/12/01/il-faut-arreter-avec-le-mensonge-d-etat-sur-le-massacre-de-thiaroye_5041556_3212.html?xtmc=thiaroye&xtcr=1

Syrie :

URSS/RUSSIE : mémoire des bourreaux :

http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/12/13/en-russie-le-repertoire-des-bourreaux-qui-derange_5047867_3214.html?xtmc=repertoire_des_bourreaux&xtcr=1

Le Monde.fr

mardi 13 décembre 2016

« En Russie, le répertoire des bourreaux qui dérange »

Isabelle Mandraud

Fin novembre, l'ONG Mémorial a publié les noms de 41 671 petits chefs anonymes qui furent les acteurs de la « grande terreur » sous Staline, entre 1936 et 1938. La réaction du pouvoir ne s'est pas fait attendre.

LETTRE DE MOSCOU

Chaque année, bougies à la main, des Moscovites se réunissent place Loubianka, devant le siège de l'ex-KGB (aujourd'hui FSB), pour lire à haute voix les noms des victimes de la « grande terreur » sous Staline.

A l'initiative de militants des droits de l'homme, de petites plaques ont aussi surgi sur des façades d'immeubles en mémoire de ceux qui périrent par milliers. Mais jamais, jusqu'ici, on ne citait les petits chefs anonymes qui furent les acteurs de la répression.

En moins de deux ans, entre 1936 et 1938, plus de 720000 personnes ont été fusillées, des dizaines de milliers d'autres envoyées dans des goulags. Le 23 novembre, la publication par l'ONG Mémorial de 41671 noms de bourreaux a fait sensation.

Submergé par les connections, le site Internet de cette célèbre association des droits de l'homme créée en 1989 par le dissident Andreï Sakharov, qui se bat contre l'oubli des crimes du régime soviétique, est tombé en panne au premier jour.

« C'est notre histoire »

Redevenu accessible, [le répertoire](#) affiche par ordre alphabétique les noms et les grades des « cadres des organismes de sécurité d'Etat en URSS de 1935 à 1939 » - une période en réalité étendue jusqu'à 1941; 7277 documents ont été joints. Subitement, les exécuteurs des terribles purges staliniennes sont sortis de l'ombre. Qui avait entendu parler d'eux? Vassili Sokolov, par exemple, promu lieutenant-chef de la sécurité d'Etat en septembre 1937, décoré de l'ordre du Drapeau rouge le 14 juillet de la même année, mort en 1943, avait été nommé chef d'un camp. Kronid Milov, né en 1888 à Tambov, était major, responsable d'un département de sécurité, avant d'être lui-même fusillé en août 1938.

Beaucoup sont des inconnus, mais pas tous. Le capitaine Mikhaïl Radionovitch Matveïev, décoré en 1932 et en 1936, figure déjà dans des livres. Il est l'auteur du massacre de 1111 prisonniers fusillés dans le camp Solovki entre le 27 octobre et le 4 novembre 1937. Brièvement arrêté en 1939, libéré en 1941, il décédera en 1974.

« Ce n'est pas de l'histoire ancienne mais notre histoire, et nous voulons que les jeunes générations se l'approprient, commente Alexandre Tcherkassov, président du Conseil des droits de l'homme de l'ONG Mémorial. Nous ouvrons la porte de la peur. Chaque famille a toujours vécu avec un simulacre de biographie parce qu'elle avait un

Russe blanc comme ascendant, un émigré, un paysan Koulak, ou un parent envoyé au Goulag.»

Le fruit d'un long travail

Certes, certains des bourreaux sont eux-mêmes devenus des victimes mais, assure-t-il, *«ces derniers ne représentent que 10% de la liste et chacun a le droit de connaître son histoire»* .

Cette base de données, unique en son genre, est le fruit d'un long travail, effectué en grande partie par un homme, Andreï Joukov, qui a patiemment épluché les journaux de l'époque.

En 1934-1935, une réforme a donné naissance au NVKD (Commissariat populaire des affaires intérieures) à la place de la police politique Guépéou, elle-même héritière de la «Tcheka» fondée par Félix Djerzinski. C'est à l'occasion de cette réforme que les noms de dizaines de petits cadres ont fait l'objet de brèves notices dans les imprimés soviétiques. Onze mille ordonnances ont ainsi été publiées. Andreï Joukov, sans ordinateur, les a partout traquées.

Le militant n'a guère pu s'appuyer sur les archives des services de sécurité qui ont pris le nom de KGB en 1954, puis celui de FSB en 1995. Brièvement ouvertes en 1991, lors de la chute de l'URSS, ces archives ont aussitôt été refermées. Trop peu de temps donc pour lancer de véritables recherches.

Joukov a mené les siennes, seul, pendant encore quinze longues années. En mai, le résultat de son dur labeur, compilé sur un DVD, a été présenté devant quelques spécialistes, dont le général Alexandre Zdanovitch, ex-membre du FSB et historien. Mais l'écho restera faible.

«Inadmissible», selon Vladimir Poutine

Rien à voir avec l'impact de la publication de la liste, quelques mois plus tard, sur le site de Mémorial, qui coïncide avec une autre histoire, non moins retentissante.

Après des années de recherches opiniâtres, un habitant de Tomsk (Sibérie), Denis Karagodine, philosophe de formation devenu designer, a publié, au même moment, sur [son blog](#) , les noms des trois «Tchékistes» impliqués dans la mort de son arrière-grand-père, fusillé le 21 janvier 1938 avec trente-cinq autres malheureux.

Sa famille n'avait jamais rien su de son sort jusqu'à la réception, dix-sept ans plus tard, en 1955, d'un certificat de «réhabilitation» indiquant qu'il était *«mort en détention»* . Parmi les dizaines de messages et de lettres reçus par Denis Karagodine, l'un d'eux a retenu son attention: Ioulia, petite-fille de Nikolaï Zyrianov, cité comme l'un des trois bourreaux, a reconnu son aïeul et a demandé *«pardon»* .

Alors que tout est fait aujourd'hui pour refermer les pages sombres de la répression stalinienne, la réaction du pouvoir ne s'est pas fait attendre.

«Nous avons besoin des leçons de l'histoire avant tout pour la réconciliation et pour le renforcement de la concorde sociale, politique et civile que nous avons réussi à atteindre» , a lancé le président Vladimir Poutine, lors de son adresse à la nation le 1er décembre.

«Il est inadmissible , a poursuivi le chef du Kremlin, de porter les divisions, la colère et l'amertume du passé dans notre vie présente (...). Peu importe de quel côté des barricades se sont retrouvés nos ancêtres, rappelons-nous que nous sommes un seul peuple, uni, et que nous n'avons qu'une seule Russie.»

L'ONG classée comme «agent de l'étranger»

Dès le lendemain, le député Ivan Soukharev, cité par l'agence pro-pouvoir Rossia Today, a déposé une plainte au parquet afin de «vérifier» que l'initiative de Mémorial ne relevait pas du code pénal pour «*incitation à la haine pour des raisons sociales*».

«L'unité de la nation ne nécessite pas de recouvrir cette période en mélangeant les victimes et les bourreaux, s'indigne Alexandre Tcherkassov. En 1954-1956 [période de la déstalinisation lancée par Khrouchtchev], plusieurs milliers de prisonniers ont été libérés qui connaissaient ceux qui les ont interrogés et dénoncés sans que cela n'entraîne aucune " guerre civile ". »

Le responsable de l'ONG, déjà classée par la justice russe comme «*agent de l'étranger*», promet surtout de ne pas en rester là. «*Notre démarche, avertit-il, est clairement le signal que nous allons poursuivre avec d'autres crimes, sur les guerres en Tchétchénie notamment, où plus de 3000 personnes ont disparu et pour lesquelles l'impunité reste de 99,9%.*»

«Tôt ou tard, cette information sera ouverte, poursuit Alexandre Tcherkassov. Ce ne sont pas les descendants des Tchékistes qui ont peur aujourd'hui, ce sont leurs héritiers.»

SR français

http://www.lepoint.fr/histoire/services-secrets-francais-quand-paris-fichait-hitler-20-12-2016-2091745_1615.php#xtmc=quand-paris-fichait-hitler&xtnp=1&xtcr=1

Affaire Calas :

<http://www.ladepeche.fr/article/2016/12/11/2476543-l-affaire-calas-revisitee.html>

Polices mobiles :

<http://polices.mobiles.free.fr/>

KGB : agent inattendu...

<http://www.courrierinternational.com/article/moyen-orient-mahmoud-abbas-agent-du-kgb>

Police républicaine ?

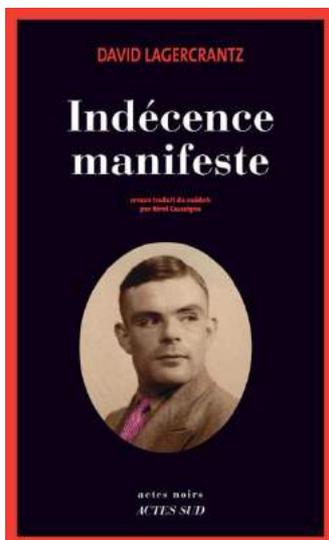
Les CRA (centres de rétention administrative) et leur curieuse (et inquiétante) atmosphère :

http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/01/07/centre-de-retention-administrative-du-mesnil-amelot-un-policier-lanceur-d-alerte-mis-au-ban_5059246_1653578.html

On souhaiterait ardemment pour l'image de la police et des policiers que ces faits soient faux.

Dans le noir du roman...

David Lagercrantz, *Indécence manifeste*. ActesSud, 2016



Ce n'est pas vraiment un polar, même s'il y a bien un cadavre, une enquête, menée par un flic peu banal d'ailleurs... La trame de ce roman est fournie par un fait réel : le suicide d'Alan Turing, ce mathématicien génial qui, dans l'équipe de Bletchley Park (Station X) a réussi à casser le code employé par les nazis avec la machine enigma* et se trouve aux origines du premier ordinateur. Poursuivi et condamné pour homosexualité, comme Oscar Wilde, mais dans un contexte bien différent, celui de la chasse aux homosexuels dans le cadre de la guerre froide, de l'espionnage soviétique, des affaires Philby, Burgess, Maclean, Turing s'est suicidé en 1954...

Le livre, très documenté, dans lequel on entre avec quelque difficulté pour finalement s'y plonger avec un intérêt et une curiosité grandissants, est passionnant. Les véritable héros en sont ce « natural philosopher » qu'était Turing - « the man who knew too much » - Wittgenstein et les... mathématiques.

*Cf. F.H. Hinsley et A. Stripp, *Code Breakers. The Inside Story of Bletchey Park*.

Présentation éditeur :

Angleterre, 1954. La paranoïa engendrée par la guerre froide se généralise, en Europe comme ailleurs. Deux employés du bureau des Affaires étrangères, Burgess et Maclean, ont été démasqués comme étant des espions soviétiques et aux États-Unis la chasse aux sorcières de Joseph McCarthy contre les communistes et les homosexuels bat son plein. Un matin pluvieux de juin, le corps sans vie du mathématicien Alan Turing est découvert à son domicile de Wilmslow. À côté de lui, sur la table de chevet, une pomme croquée imbibée de cyanure. L'homme a été condamné à la castration chimique pour son homosexualité quelques années plus tôt, et l'explication d'un suicide semble convenir à tout le monde. Mais l'inspecteur Leonard Corell, en charge de l'enquête, s'intéresse de plus près au passé du mathématicien. Pourquoi Turing avait-il été surveillé durant des semaines avant sa mort ? Et pourquoi les services secrets cherchent-ils à cacher à tout prix le rôle mystérieux qu'il a joué durant la Seconde Guerre mondiale ?

Thriller hybride entêtant, enquête vertigineuse où la police cherche à décrypter la vie d'un homme passé maître dans l'art du codage, *Indécence manifeste* brasse déjà des thèmes chers à David Lagercrantz, tels que la marginalité, les mathématiques comme possible grille de lecture et de cryptage du monde, et les divers visages de l'espionnage, sur lesquels l'auteur de *Millénium 4* vient récemment d'offrir une nouvelle et passionnante variation.

FAQ :

Pour ceux qui recevraient cette « Lettre aux amis... » pour la première fois :

Q/ Comment et pourquoi suis-je destinataire de cette *Lettre* ?

R/ Si vous ne l'avez pas demandé vous-même, il y a de fortes chances que vous ayez été « balancé » par un/des ami(s) : cherchez le(s)quel(s)... mais ne comptez pas sur nous pour vous le dire !

Q/ Je ne suis pas un ami de la police ! (ton offusqué voire scandalisé)

R/ et apparemment pas un ami de l'humour non plus ! Cette « *Lettre* » (dont le titre est inspiré de la rubrique « Deux mots aux amis » d'un journal libertaire du début du XX^e siècle) parfaitement informelle et à fréquence irrégulière, a pour but de diffuser les informations - publications de livres ou d'articles, soutenances de thèses, colloques ou journées d'études - en rapport avec l'histoire, la recherche, la réflexion, les archives et sources... concernant peu ou prou le domaine policier (gendarmerie comprise !), la justice, le crime, le renseignement, la justice... Il n'est donc pas nécessaire d'aimer la police (ou la gendarmerie) pour en être destinataire : s'intéresser à l'histoire d'institutions qui jouent un tel rôle dans l'Histoire et occupent une place si délicate dans la démocratie, suffit...

⇒ Ceci dit si vous ne voulez plus figurer sur la liste des destinataires, rien de plus simple : répondez à ce courriel avec la mention « STOP ! »

en revanche si vous connaissez des gens susceptibles d'être intéressés par ces nouvelles, n'hésitez pas, soit à leur faire suivre ce courriel, soit à nous transmettre leurs adresses électroniques (voir 1.).

La *Lettre* existe depuis 2008.

Pour consulter les *Lettres des dernières années*, il suffit d'aller sur le site CRIMINOCORPUS en cliquant sur ce lien :
<http://criminocorpus.hypotheses.org/category/politeia>

Pour les *Lettres* antérieures à 2011, il suffit de les demander par mél.

Dernier détail : le rédacteur de ce courriel ne saurait tout connaître de ce qui paraît et se fait dans ces domaines ... ce qui explique les éventuelles lacunes et absences ... La *Lettre* ne fonctionnerait pas sans « information » ! ... Bien évidemment et conformément à la déontologie policière l'anonymat des « correspondants » (toujours « honorables ») est une règle d'or ! Merci de me signaler parutions, colloques, etc... qui peuvent intéresser les « amis » et merci aux « amis » qui me font suivre les informations intéressantes...

jMb